

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le mardi 22^{ième} jour du mois de novembre 2022, à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette séance :

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
 Yves Lévesque
 Bruno Simard
 Richard Therrien

Absents : Sylvie DeBlois
 Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution – Autorisant le Maire et la Directrice-générale / Greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière.
3. Résolution - Autorisant le Maire et la Directrice-générale / Greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière PAFILR.
4. Période de questions.
5. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

SUR UNE PROPOSITION de Bruno Simard , Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté.

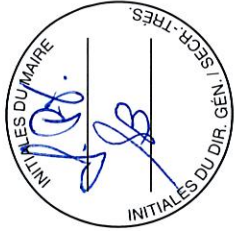
22-113

2. RÉSOLUTION – AUTORISANT LE MAIRE ET LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE /GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités concernant la demande d'aide financière dans le cadre de l'entente sur les paysages de la Capitale Nationale.

SUR UNE PROPOSITION de Yves Lévesque, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le maire et la Directrice-générale /greffière-trésorière à signer et déposer la demande d'aide financière dans le cadre de l'entente sur les paysages de la Capitale Nationale.

22-114



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

3. RÉSOLUTION – AUTORISANT LE MAIRE ET LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE /GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAFILR.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités concernant la demande d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air « PAFILR ».

SUR UNE PROPOSITION de Bruno Simard , Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le maire et la Directrice-générale /greffière-trésorière à signer et déposer la demande d'aide financière dans le cadre Du programme.

22-115

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

Sur une proposition de Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 00.

22-116


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal